

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-216

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108468-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	Conseil du 6 juin 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-216

Action spécifique ESS et Artisanat - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Nouvelle-Aquitaine (CRESS-NA) et Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Gironde (CMANA-33) - Année 2025 - Subventions de fonctionnement - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation des organismes

La Chambre Régionale de l'Economie sociale et Solidaire Nouvelle-Aquitaine (CRESS-NA), association de loi 1901 créée en 2017, est l'interlocuteur réseau de l'ESS et partenaire de Bordeaux Métropole.

Elle se structure autour de 4 grandes missions : l'appui, l'accompagnement et l'engagement des politiques publiques en faveur de l'ESS ; le soutien, l'accompagnement et le développement des acteurs et des territoires ; la formation et enfin la promotion de l'ESS. Elle compte 18 salariés et dénombre 40 bénévoles et 220 adhérents.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Gironde (CMANA-33), est une chambre consulaire, partenaire de Bordeaux Métropole pour le développement de l'artisanat sur le territoire.

L'artisanat représente 20 869 entreprises et 29 460 salariés estimés en 2024 sur le territoire métropolitain, ce sont des emplois locaux et de proximité.

Les actions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'articulent autour de 3 dimensions : l'accompagnement des entreprises artisanales pour soutenir leur développement et la programmation de stratégies de promotion de l'artisanat favorisant notamment l'apprentissage. Enfin, la chambre tient un rôle de support au réseau artisanal, avec d'une part, l'animation de commissions territoriales dans les départements mettant en lien artisans et élus locaux et d'autre part une offre de services sur-mesure aux intercommunalités pour le développement et l'aménagement du territoire en lien avec la dynamique artisanale.

Synthèse des actions réalisées depuis le début de ce programme en 2023

En 2023, cette action a permis de réaliser un Benchmark et un état des lieux des connexions entre Artisanat et ESS sur le territoire métropolitain, notamment les ressourceries et tiers-lieux. Ce diagnostic a permis la production de plusieurs documents dont un « Panorama Artisanat & ESS sur Bordeaux Métropole » ainsi qu'un Rapport d'étonnement Artisanat & ESS destiné à identifier les zones d'ombres et angles morts (activités artisanales soumises à qualification, immatriculation au Répertoire des Métiers, Coopératives d'Activités et d'Emploi, points législatifs...).

Sur 2024 et sur 2025, 2 actions favorisant l'interconnexion entre artisanat et ESS sont menées de manière progressive :

- la première concerne la montée en compétence du personnel de la CMA et de la CRESS (et autres acteurs de l'accompagnement ESS) afin de mieux accompagner les structures de l'ESS faisant partie de l'artisanat (et vice-versa). Ce travail a abouti à la rédaction d'un « Guide du conseiller d'entreprise artisanale dans l'ESS »,

- la seconde concerne l'acculturation du chef d'entreprise ou porteur de projet dans l'artisanat sur l'ESS grâce à la rédaction d'un Guide spécifique à leur attention afin de porter à leur connaissance l'ensemble des dispositifs dont ils pourraient bénéficier (ESS et économie conventionnelle). L'objectif est de leur permettre ainsi de prendre les décisions adaptées et avisées lors des moments stratégiques de la vie de leur structure (création, développement, transmission...).

Bilan 2023 de l'action spécifique

Un benchmark des actions menées par le réseau des CMA / consulaires / collectivités sur la thématique de l'ESS

Les objectifs étaient l'identification et le recensement des actions et partenariats existants au niveau national entre les CMA / CRESS / CCI (Chambre de commerce et d'industrie) et la collecte de ressources, comme des initiatives inspirantes ou les cadres légaux et réglementaires. La synthèse des éléments recueillis a permis d'alimenter le Panorama Artisanat et ESS. Par ailleurs, cette étude a permis de constater qu'il existe de nouvelles manières d'entreprendre (multi-activités...) qui ne rentrent pas dans les textes classiques, notamment pour l'Artisanat et participent de ce fait à une meilleure identification des acteurs de l'ESS sur notre territoire.

Document réalisé : Benchmark des initiatives ESS & Artisanat

La place de l'ESS dans l'Artisanat

L'action ambitionnait de réaliser un état des lieux des entreprises relevant de l'ESS faisant partie de l'Artisanat sur Bordeaux Métropole par typologies : entreprises, activités, implantation, poids de l'ESS dans l'artisanat métropolitain, etc.

Document réalisé : Un « Panorama Artisanat & ESS sur Bordeaux Métropole » joint en annexe à la délibération a été réalisé.

Bilan 2024 de l'action spécifique ESS et Artisanat

Une fois réalisé le travail préalable d'état des lieux et de croisement des données Artisanat et ESS afin d'aboutir au Panorama Artisanat & ESS, les actions de la CRESS-NA et de la CMANA-33 se sont portées sur des actions d'acculturation et formation, à la fois en interne à destination des agents des deux structures, mais également à destination des porteurs de projet et chefs d'entreprise (artisanat et ESS).

L'accompagnement à la montée en compétence réciproque des agents CMA et des équipes de la CRESS sur l'artisanat (année 1)

Cette action a pour objectif d'informer et acculturer :

- les agents de la CMA en création-reprise d'entreprise sur les spécificités liées à l'ESS (valeurs, formes juridiques, dispositifs et acteurs du territoire...) - formation organisée le 20/03/2024,
- d'informer et acculturer les équipes de la CRESS sur les spécificités liées à l'artisanat (métiers, formations, qualifications, réglementations...) - formation organisée le 12/02/2024.

La consolidation des passerelles entre Artisanat & ESS (année 1)

L'action prévoit d'apporter dans un premier temps un premier niveau d'information qualitatif et complet aux conseillers d'entreprises artisanales à tous les stades de vie de l'entreprise (création, reprise, développement, transmission) afin de leur permettre d'orienter les porteurs de projet et les entreprises notamment grâce à la détection des signaux faibles (valeurs, finalité recherchée, mode de gouvernance...) vers les acteurs et dispositifs dédiés à l'ESS sur le territoire.

Document réalisé : « Guide du conseiller d'entreprise artisanale & ESS », reprenant les spécificités de l'ESS adapté au secteur de l'artisanat (diffusion mars 2025).

Programme d'action proposé et intérêt pour la Métropole en 2025

Le programme proposé sur 2025 par la CRESS-NA et la CMANA-33 est une continuité du programme mené en 2024, en agissant sur les deux actions phares :

L'Accompagnement à la montée en compétence réciproque des agents CMA et des équipes de la CRESS sur l'artisanat (année 2) :

- approfondissement de la sensibilisation des services Création d'entreprise et mise en place d'une formation pour les agents du service Développement d'entreprise / Transmission de la CMA. Une sensibilisation des élus de la CMA (eux-mêmes artisans) est prévue afin de les acculturer également sur l'ESS (initiatives, lien avec l'Artisanat, enjeux, impact social et territorial sur la métropole...),
- au-delà de la sensibilisation des agents de la CRESS-NA réalisée en 2024, développement de cette acculturation auprès des structures d'accompagnement de l'ESS du territoire sur l'Artisanat et ses spécificités par le biais de rencontres / sensibilisations (avec entre autres les structures hébergées au Point Commun).

La consolidation des passerelles entre Artisanat & ESS (année 2) :

- 2024 ayant vu la conception et la parution du Guide du conseiller d'entreprise artisanale & ESS, un deuxième guide dédié cette fois aux au porteurs de projet et aux chefs d'entreprise sera développé, afin d'apporter un premier niveau d'information qualitatif et complet et leur permettre d'orienter leurs choix (création, reprise, développement, transmission...),
Document prévu : « Guide de l'ESS pour l'entreprise artisanale » (impression 2026)
- organisation d'une RICLESS (Réunion d'information collective locale de l'ESS) ciblée sur les activités artisanales (porteurs de projet), avec pour objectif de rassembler les porteurs de projets en mix Artisanat/ESS afin de les orienter vers les bons interlocuteurs, acteurs de l'accompagnement et du financement et ainsi de mutualiser les dispositifs et assurer une implantation durable et optimisée sur le territoire,
- organisation d'un ESSpresso, temps d'échanges entre acteurs économiques, « Artisanat & ESS » pour faciliter les connexions, renforcer les coopérations entre les acteurs de l'économie dite conventionnelle du territoire et promouvoir l'économie sociale et solidaire.

Et en 2025, le lancement de 2 nouvelles actions :

La communication autour des actions croisées Artisanat et ESS :

- Contribution commune Artisanat & ESS lors du GSEF Bordeaux 2025
- Plaidoyer commun sur les passerelles entre économie conventionnelle/artisanat et ESS lors du Forum GSEF Bordeaux 2025.
- Participation de la CMA aux salons ESS organisés par la Métropole (services généraux CMA et pépinière d'entreprise Bordeaux Sainte Croix).
- Co-construction d'évènements thématiques

Accompagnement au parcours immobilier ESS et artisanat :

Les acteurs de l'ESS et les entreprises artisanales ont bien souvent les mêmes problématiques de sécurisation de leur parcours immobilier : manque de visibilité de leur développement, modèle économique fragile, évolution parfois rapide des besoins...

Au-delà des occupations transitoires et temporaires qui sont des outils intéressants mais non pérennes pour les entreprises, des initiatives commencent à voir le jour sur le territoire métropolitain de sites mixant Artisanat & ESS avec une volonté de proposer du foncier maîtrisé.

L'objectif est de sécuriser le parcours immobilier des structures de l'ESS et de l'Artisanat via une expérimentation sur un site un projet mixte Artisanat & ESS (limitation des prix de sortie...). Un Guide de bonnes pratiques « Développer un foncier pérenne pour les acteurs ESS et Artisanat » sera mis à l'étude.

Les plans d'action complets de la CRESS-NA et de la CMANA-33 sont annexés aux conventions attenantes à la délibération.

Plan de financement

En 2025, il est proposé de soutenir la CRESS-NA et la CMANA33 pour leur programme d'action spécifique commun ESS et Artisanat à hauteur de 9.500€ chacune, avec application d'une baisse de 5% par rapport à leur demande.

Cette subvention représente pour la CRESS-NA, 67,86% des dépenses éligibles d'un montant de 14.000€ et pour la CMANA-33, 66,43% des dépenses éligibles d'un montant de 14.300€.

Les budgets prévisionnels sont annexés à la convention attenante.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel

est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU le Schéma de Développement économique métropolitain (SDEM) adopté par délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021,
VU la Feuille de route relative à l'Economie sociale et solidaire métropolitaine adoptée par délibération n° 2022-411 en Conseil de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2022,
VU les demandes d'aide n°2025-00078 de la CMANA-33 et 2025-00317 de la CRESS-NA,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les acteurs de l'ESS, et de l'artisanat constituent une dynamique de secteurs d'activités socialement innovants et contribuant à la création d'emplois non délocalisables,

CONSIDERANT le bénéfice par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS-NA) d'une aide au fonctionnement pour un montant de 9.500 € pour l'année civile 2025 et considérant par conséquent le dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la computation des subventions perçues par ce partenaire,

CONSIDERANT le bénéfice par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Gironde (CMANA-33) d'une aide au fonctionnement pour un montant de 9.500 € pour l'année civile 2025 et considérant par conséquent le dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la computation des subventions perçues par ce partenaire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 9.500 €, en 2025, en faveur de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS-NA) pour l'action spécifique ESS et Artisanat,

Article 2 : d'attribuer une subvention de 9.500 €, en 2025, en faveur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine - Gironde (CMANA-33) pour l'action spécifique ESS et Artisanat,

Article 3 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées,

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748 et 657381, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------